



LA DÉBÂCLE FINANCIERE DE LA DPJJ : **ÇA PASSE OU ÇA CASSE ? BEN, ÇA CASSE !**

Paris, le 1 août 2024

Ce jeudi 31 juillet, en pleine période estivale, la Directrice de la PJJ a décidé de convier l'ensemble des OS ainsi que tous les directeurs et directrices interrégionaux ou leurs représentants, à une audience concernant le budget de la DPJJ dans un souci de « transparence », selon ses termes.

Le ton de la Directrice est grave et celle-ci nous annonce que la DPJJ doit faire face à certains imprévus budgétaires qui touchent directement la masse salariale de l'ensemble des personnels de la DPJJ.

Selon elle, trois grands facteurs seraient venus impacter directement le budget 2024 et qui, toujours selon la Directrice, n'ont pas pu être anticipés :

- La prime de fidélisation des personnels exerçant dans le département de la Seine St Denis (93)
- 700 000 euros amputés par un décret d'annulation en février dernier
- La prime JOP qui devait être abondée pour être finalement prise sur le budget 2024

A cela s'ajoute une trajectoire de recrutements plus forte que prévue. Les crédits disponibles pour la masse salariale sont donc déjà dépassés.

Comment peut-on imaginer que ces éléments viendraient impacter voire mettre en péril la DPJJ ? Nous restons perplexes quant à cette argumentation plus que douteuse. D'autant que les alertes répétées de la part de nos organisations syndicales respectives et nos demandes d'éclairages sur la situation budgétaire avaient justement pour objet d'éviter ce marasme. La séance d'information collective arrive trop tard et engendre ces réponses brutales et totalement inadaptées aux besoins des personnels et des services. Ce manque d'anticipation n'est pas sérieux du tout.

Les mesures soi-disant correctives prises dès avril n'ont visiblement pas été suffisantes. Les conséquences vont donc être désastreuses pour les collègues dont les contrats ne seront pas renouvelés. De 240 à 480 contrats de personnels sont ciblés en fonction des économies préalablement réalisées par le gel des contrats d'apprentissage, des détachements ou des mises à disposition entrants.

La DPJJ nous demande donc d'agir vite et de faire des efforts !!! OUI, il va falloir donc se serrer la ceinture en faisant des économies de l'ordre de 1,6 à 1,8 millions d'euros : un vrai plan social digne du privé !!! Cette somme reste cependant à relativiser car elle ne représente qu'une goutte d'eau dans le budget total de la DPJJ (490 millions en ce qui concerne la seule masse salariale).



Encore une fois, les personnels sous contrat sont la variable d'ajustement de la gestion de la DPJJ. On touche même le fond lorsque la seule solution préconisée consiste à sacrifier des contrats sur des périodes courtes allant d'un à deux mois, avec l'espoir fou de pouvoir réembaucher de nouveau dès octobre sous conditions d'une levée de la réserve financière qui serait accordée par le Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministérielle d'éviter les blocages de recrutement en fin de gestion. De qui se moque-t-on ?

A quel moment cette direction, en recherche d'« attractivité », peut-elle s'imaginer que des personnels remerciés de la sorte, au milieu de la rentrée de leurs congés estivaux, vont attendre, confiants, un nouveau contrat (hypothétique) 1 à 2 mois plus tard ?

En tant que représentant.es des personnels, nous avons collectivement fustigé ce manque d'anticipation de cette direction et des arguments avancés qui ne sont ni entendables ni rationnels. L'inefficience de la DPJJ dans la gestion budgétaire entraîne une mise en danger immédiate de notre institution et de ses missions, notamment dans la qualité de la prise en charge des jeunes suivis. Avec la dissolution de l'Assemblée Nationale le 9 juin dernier, et en l'absence d'un véritable gouvernement, la DPJJ est aujourd'hui en roue libre et prend des mesures complètement disproportionnées. Derrière la responsabilité de la DPJJ se cache aussi celle d'un gouvernement qui a pourtant alimenté pendant plusieurs mois une campagne démagogique concernant la justice des enfants.

Les diverses informations recueillies ci et là tendent à démontrer que les DIR sont en roue libre et laissées en complète auto gestion dans le choix des contrats renouvelés ou non.

Nous vivons une situation inédite. La casse du service public déjà engagée prend un sérieux coup d'accélérateur. Nous avons toujours dénoncé la privatisation du service public par le recours massif aux contrats en lieu et place de recrutements pérennes pour le bon fonctionnement de notre administration. Pour autant, nos collègues investis malgré la précarité inhérente à leur contrat (souvent trop courts) doivent être entendus et défendus.

N'en déplaise à la directrice de la PJJ, derrière ce qu'elle appelle la masse salariale, se trouve des personnes, avec des familles aussi, qui sont sacrifiées sur l'autel d'une logique comptable incompréhensible ! Des chômeurs et chômeuses en plus qui, du fait du délai de carence, ne percevront leurs indemnités de chômage que deux à trois mois après la fin de leur contrat. Merci pour vos bons et loyaux services !